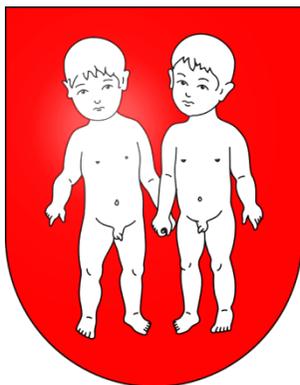


COMMUNE DE GIMEL



Élection complémentaire
d'un(e) conseiller(ère) municipal(e)

Dimanche 8 mars 2015

1er tour

Bulletins électoraux officiels

Informations sur la manière de voter

Suite à la démission de Monsieur Roberto Houmard, conseiller municipal, les électeurs de la Commune de Gimel sont convoqués le **dimanche 8 mars 2015** pour élire un conseiller municipal - 1er tour.

Il y a trois candidats pour cette élection figurant chacun sur une liste.

Comment voter

Par correspondance: le bulletin électoral doit être mis dans l'enveloppe de vote jaune avec les bulletins des autres scrutins du même jour (fédéraux).

Au bureau de vote: situé au Greffe municipal à la Maison de commune, ouvert le dimanche 8 mars 2015 de 10h00 à 11h00.

L'électeur peut voter pour l'un ou l'autre des candidats déclarés ou pour n'importe quel citoyen inscrit au rôle des électeurs de la commune. Il doit se servir de l'un des bulletins ci-joints (un seul).

Chaque électeur a droit à UN SEUL SUFFRAGE. S'il en exprime plus, c'est le bureau qui devra biffer les suffrages en surnombre en commençant par le bas du bulletin.

Second tour éventuel

S'il y a lieu, le second tour se déroulera le dimanche 29 mars 2015. Chaque électeur recevra une nouvelle enveloppe contenant le matériel de vote à utiliser pour le 2ème tour (celui du 1er tour ne sera plus valable).

Les listes de candidats devront être déposées au plus tard le mardi 10 mars 2015 à 12h00 précises au Greffe municipal.

Remarque: pour des raisons de lisibilité, il est fait usage de désignations génériques sans mention expresse de la forme féminine et le pluriel s'impose parfois.